Acte publié et certifié exécutoire le 06/10/2023

Département Loire-Atlantique Arrondissement Saint-Nazaire Canton Saint-Nazaire 2

Commune de Trignac

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mercredi 27 septembre 2023

DEL_20230927_21

Nombre de Conseillers

En exercice De présents De votants

Objet:

29

28

24

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept septembre,

Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Etaient présents:

Claude AUFORT Jean-Louis LELIEVRE Gilles BRIAND Laurence **FREMINET** Hervé MORICE Emilie CORDIER Myriam LEROUX Sébastien WAIRY Denis ROULAND Stéphanie BURNEL - Eric MEIGNEN - Cécile OLIVIER - Benoît PICHARD Laurence DUPONT - Yannick BEAUVAIS -Jessica **NICOLAS** Jean-Pierre LE CROM - Thierno DIALLO - Magali MACE - David PELON Francoise HAFFRAY - Didier NOUZILLEAU - Cécile NICOLAS Aurélie LE GUNEHEC

Gavroche

Cession du square

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

29 septembre 2023

Et que la convocation avait été faite le

20 septembre 2023

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement:

- Dominique MAHE-VINCE a donné son pouvoir à Laurence FREMINET
- Benoît PICHARD a donné son pouvoir à Cécile OLIVIER
- Michel CONANEC a donné son pouvoir à Aurélie LEGUNEHEC
- Alain DESMARS a donné son pouvoir à Gilles BRIAND

Absente : Elodie LE BOT, démissionnaire en date du 25.09.2023

M. Yannick BEAUVAIS a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal est informé de la possibilité d'une cession amiable de terrain non bâti propriété de la commune auprès d'un propriétaire privé Atlantique Foncier / ARTECO.

Section cadastrale	Numéro cadastre	Surface	Zonage PLUi	Propriétaire	Acquéreur	Coût de cession
AY	765	943 m² environ	UAb	COMMUNE DE TRIGNAC	ATLANTIQUE FONCIER / ARTECO	85 000 € + frais d'acte Les frais de géomètres et l'étude de sol seront pris en charge par l'acquéreur

La valeur de la transaction est faite selon l'évaluation de France Domaine réf. DS 44410661 en date du 17 mai 2021 pour 95 000 € à laquelle sera enlevé les frais supplémentaires engendrés par la nature du sol.

Les recettes seront à imputer au B.P. 2024 sur le compte 775.



VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,

VU l'avis de la commission Urbanisme en date du 12 septembre 2023,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE DECIDE

Article 1: d'acter la cession du square Gavroche,

Article 2 : d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette délibération.

Article 3: Les recettes seront à imputer au B.P. 2024 sur le compte 775.

Voix pour	28
Voix contre	0
Abstentions	0

Transmis à M. le Sous-Préfet le : Reçu par M. le Sous-Préfet le :

Retour en Mairie le : Publié ou affiché le :

